

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 mars 2015

Convocation en date du 18 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - M. MARAIS Valéry - Mme POTTIER Maryline - Mme CHEVALIER Catherine - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absente excusée : Mme GAUTUN Barbara

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Communauté de communes : compte rendu de la réunion du 23 février 2015

Présentation du power point relatif à la réunion de la communauté de communes du 26 janvier dernier. Ce power point sera adressé à chaque conseiller.

Objet 2015-25 - Factures cantine et assainissement : admission en non-valeur M. DERVAL Thierry

Le maire présente au conseil municipal la demande d'admission en non-valeur adressée par la Trésorerie de Craon pour des factures de cantine et la redevance assainissement dues au titre de 2013 pour, respectivement 13,12 € et 114,40 € par M. DERVAL Thierry, domicilié 25 route de Cossé le Vivien.

Considérant que ce dernier a fait l'objet d'un jugement le 02 février 2015, qui prononce son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,

Le conseil municipal,

DECIDE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables de cantine et d'assainissement ci-dessus détaillés.

Objet 2015-26 - Création de quatre jardins familiaux

Suite à la demande de particuliers pour la location de terrain à destination de jardin familial, sur la commune de BALLOTS, il avait été décidé d'en créer dans la parcelle communale qui se trouve au centre du lotissement du closeau (parcelle cadastrée ZV 502).

Quatre parcelles de 100 m² chacune ont ainsi été délimitées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre une partie du terrain communal cadastré section ZV n° 502 en quatre jardins familiaux, de 100 m² chacun.

DECIDE de fixer la location de chaque jardin à 30 €, à partir de l'année 2016, et pour une année civile ; il est en effet convenu que pour l'année 2015, les jardins seraient mis à disposition gratuitement.

AUTORISE le Maire à signer avec chacun des locataires, un règlement d'utilisation desdits jardins ainsi qu'une convention d'occupation à titre précaire.

Objet 2015-27 - Convention avec le groupement de coopération sanitaire pour la mise à disposition de personnel

Monsieur Maxime CHAUVIN, adjoint en charge des affaires sociales, fait part aux membres du conseil municipal, que la commune de BALLOTS met à disposition du Pôle Santé, un agent technique pour assurer l'entretien ménager du local, situé 1, impasse de la Closeraie, et ce, depuis le 1^{er} février 2012.

Pour cela, une convention entre les deux parties (commune de BALLOTS et le Groupement de Coopération Sanitaire) qui fixe les conditions de remboursement des frais d'entretien ménager du local du Pôle Santé (frais de personnel, et frais de produits et matériels d'entretien) a été signée en 2012.

Suite à l'arrivée d'un nouveau médecin depuis le 1^{er} janvier 2015, qui exerce à temps plein au pôle santé, le temps pour l'entretien ménager se trouve par conséquent augmenté, et passe ainsi de 1h30 par semaine à 3h30 par semaine ; il y a donc lieu de signer un avenant à la convention de février 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette modification et

AUTORISE Monsieur Maxime CHAUVIN à signer l'avenant à la convention.
